

ABONNEMENT.

En an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
A PARIS,
Chez M. DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
A. EWIG,
Rue Tolbiot, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

annonces, la ligne	30 c.
Réclames	30
Faits divers	15

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ELECTION

A la Chambre des Députés
Dimanche 14 octobre 1877.

EUGÈNE BERGER

Ancien Député, membre du Conseil général
de Maine-et-Loire,

CANDIDAT DU GOUVERNEMENT
DU MARÉCHAL DE MAC-MAHON.

A MM. les Électeurs de l'arrondissement
de Saumur.

Messieurs,

En venant de nouveau solliciter vos suffrages, je n'ai rien à changer aux déclarations que je faisais devant vous l'année dernière, et qui m'ont valu l'honneur d'être élu député de l'arrondissement à une majorité de 200 voix.

Sans renier mon passé, sans cacher les convictions auxquelles je suis demeuré fidèle, je promettais, en 1876, de soutenir énergiquement le maréchal de Mac-Mahon jusqu'au terme de ses pouvoirs ; je m'engageais à défendre dans leur intégrité ses prérogatives constitutionnelles ; je me disais résolu à lui prêter le concours qu'il réclamait des bons citoyens, pour assurer au dehors le maintien de la paix, et réprimer à l'intérieur l'esprit de destruction et d'anarchie.

Ce programme est toujours le mien, Messieurs. Je l'ai suivi à la Chambre, en me rangeant parmi les adversaires déterminés des idées radicales ; j'y persiste plus que jamais en présence du conflit sur lequel vous allez vous prononcer.

La question se pose nettement entre le Maréchal et ses ennemis. J'ai la certitude que, dans cette crise, votre patriotisme n'hésitera pas. Vous voyez de quel côté se trouvent le respect du droit, le désintéressement, les services rendus, la sincérité politique. Vous êtes non moins frappés des redoutables perspectives qu'ouvrirait l'élection d'une Assemblée hostile au chef de l'Etat. De longues agitations, des désordres répétés, l'arrêt du travail, la ruine du commerce et de l'industrie en seraient la conséquence immédiate. Il n'est personne d'honnête qui ne veuille éviter à la France de pareils malheurs ; il n'est personne de sensé qui n'aperçoive clairement les conditions du salut. Le gouvernement nous demande de l'aider, par nos votes, à rétablir l'accord des pouvoirs publics. Rallions-nous autour de lui en vue de ce résultat si nécessaire. Quels que soient nos antécédents, quelles que soient nos préférences, unissons-nous dans une même pensée de conservation sociale, dans un même désir de rendre la sécurité au pays. Nous pouvons tous le faire avec dignité, puisque cette alliance défensive n'exige d'aucun de nous le désaveu de ses sympathies, et que la Constitution a réservé l'avenir aux décisions de la volonté nationale.

Quant à votre ancien député, vous apprécierez si ses actes ont justifié votre confiance, et si vous devez lui renouveler un mandat qu'il croit avoir loyalement rempli. Il a trop l'expérience des luttes électorales, au temps troublé où nous vivons, pour ne pas s'attendre en ce moment à bien des attaques, peut-être à des calomnies. Mais il connaît aussi les populations dont dépend le sort de sa candidature. Il les sait équitables, fermes dans leurs opinions, prompts à faire justice des déclamations intéressées ; et il est persuadé, Messieurs, que toutes les violences,

toutes les manœuvres échoueront devant votre droiture et votre bon sens.

EUGÈNE BERGER,
Ancien Député, membre du Conseil général
de Maine-et-Loire.

Circulaire du Comité conservateur DE MAINE-ET-LOIRE

Aux Électeurs de l'arrondissement de Saumur.

« Monsieur et cher compatriote,

» Le maréchal de Mac-Mahon, président de la République, s'adresse aujourd'hui à tous les bons citoyens. Il leur demande d'appuyer son gouvernement, et de l'aider à combattre les radicaux, qui sont les pires ennemis de l'ordre public.

» Le Maréchal veut avant tout maintenir la paix, assurer la tranquillité, garantir au pays le repos et le calme sans lesquels l'ouvrier n'est jamais sûr de trouver du travail, l'agriculteur de bien vendre ses récoltes, le commerçant de voir prospérer son commerce, l'industriel de réussir dans son industrie.

» Le devoir comme l'intérêt des honnêtes gens sont donc d'envoyer à la Chambre des amis du Maréchal, des hommes résolus à marcher toujours d'accord avec lui, des députés bien décidés à barrer le chemin aux agitateurs qui voudraient précipiter la France dans de nouvelles révolutions.

» Pour obtenir ce résultat, il faut que nous soyons unis ; il faut que nous serions nos rangs ; il faut que personne ne se dispense, le 14 octobre prochain, de voter pour le candidat que le Maréchal désigne à vos suffrages ; il faut que pas un électeur ne manque à l'appel.

» Aussi, Monsieur et cher compatriote, comme il n'y a point aujourd'hui d'intérêt plus pressant que de soutenir le gouvernement qui nous préserve de la guerre, du désordre et des dangers du radicalisme, nous ne doutons pas de votre empressement à vous rendre aux élections, et nous espérons que vous irez, le 14 octobre prochain, déposer dans l'urne un bulletin de vote au nom de M. BERGER, député sortant, qui est le candidat conservateur de votre arrondissement et l'ami du Maréchal.

» Recevez, Monsieur et cher compatriote, l'assurance de nos sentiments dévoués.

» Les Sénateurs de Maine-et-Loire, présidents
du Comité conservateur,

» G. M^r d'ANDIGNE. ACHILLE JOUBERT.
B. LE GUAY. »

Le Comité conservateur de Maine-et-Loire aux Électeurs.

Pas de Révolution !
Pas de Changement !

Nous avons le maréchal de Mac-Mahon, gardons-le, car c'est lui qui maintient la tranquillité dont nous avons besoin pour notre agriculture, pour notre commerce, pour notre industrie.

Si les radicaux l'emportaient, adieu les affaires ! adieu la prospérité publique ! Ce serait l'agitation partout, le désordre partout, des troubles au dedans, des complications au dehors ; ce serait la ruine générale.

Si, au contraire, les conservateurs triomphent, nos intérêts sont protégés, l'ordre est maintenu, le calme assuré, la sécurité com-

plète, la paix garantie avec l'étranger par la sagesse du Maréchal.

Honnêtes gens qui aimez votre pays, vous redoutez avec raison les bouleversements ;

Vous n'avez point oublié les folies des fous furieux du 4 septembre 1870, de ces hommes de la guerre à outrance, qui, bien logés, bien vêtus, bien nourris, envoyaient vos enfants mourir par milliers sur les champs de bataille, de froid, de misère et sous les balles de l'ennemi ;

Vous vous rappelez l'incendie de Paris en 1871, l'assassinat des otages, toutes les horreurs de la Commune ;

Vous ne voulez pas le retour de pareils crimes et de pareilles calamités ;

Eh bien, serrez vos rangs, unissez-vous contre les ennemis du Maréchal, marchez tous au scrutin, votez tous pour les candidats que son Gouvernement vous désigne.

Encore une fois, nous avons le maréchal de Mac-Mahon, il nous convient, il remplit fidèlement son mandat, il se dévoue au bien de la France. Nous le soutiendrons, nous le défendrons, nous le garderons.

Pas de Changement !
Pas de Révolution !

Le Maréchal de Mac-Mahon

Président de la République,

Au Peuple Français.

FRANÇAIS,

Vous allez voter.

Les violences de l'opposition ont dissipé toutes les illusions. Aucune calomnie ne peut plus en altérer la vérité.

Non, la Constitution républicaine n'est pas en danger.

Non, le Gouvernement, si respectueux qu'il soit envers la religion, n'obéit pas à de prétendues influences cléricales, et rien ne saurait l'entraîner à une politique compromettante pour la paix.

Non, vous n'êtes menacés d'aucun retour vers les abus du passé.

La lutte est entre l'ordre et le désordre.

Vous avez déjà prononcé.

Vous ne voulez pas, par des élections hostiles, jeter le pays dans un avenir inconnu de crises et de conflits.

Vous voulez la tranquillité assurée au dedans comme au dehors, l'accord des pouvoirs publics, la sécurité du travail et des affaires.

Vous voterez pour les candidats que je recommande à vos libres suffrages.

FRANÇAIS,

L'heure est venue.

Allez sans crainte au scrutin. Rendez-vous à mon appel, et moi, placé par la Constitution à un poste que le devoir m'interdit d'abandonner, je répons de l'ordre et de la paix.

Le Président de la République,
MARÉCHAL DE MAC-MAHON,
DUC DE MAGENTA.

AUX ÉLECTEURS.

Dans moins de deux jours, vous serez appelés à choisir entre la République conservatrice du maréchal de Mac-Mahon que M. Thiers a surnommé le « Bayard des temps modernes, le chevalier sans peur et sans reproches, » et la République radicale de M. Gambetta, l'ancien dictateur de Tours et de Bordeaux, celui que le même M. Thiers a jadis appelé « fou furieux », celui dont la dictature, selon M. Lanfrey, a été la dictature de l'incapacité.

Vous avez à choisir entre l'homme de la guerre à outrance, des abus de pouvoirs et des violations de la loi, l'homme qui a foulé aux pieds le suffrage universel, substituant sa souveraineté à la souveraineté du peuple, sa volonté à la volonté du pays, et le Maréchal de France, respectueux de la loi et de tous vos droits, qui en appelle à votre sagesse et à votre justice.

Un jour vous reste pour vous pénétrer de vos devoirs d'honnêtes gens et de bons citoyens.

Songez-y bien !

La paix du présent et l'avenir du pays sont en jeu dans le scrutin d'après-demain dimanche, et à l'avenir du pays se trouve l'avenir de votre famille.

Que l'esprit de patriotisme vous inspire, vous tous qui ne voulez ni l'anarchie intérieure, ni la guerre extérieure, vous tous qui voulez, pour votre travail et vos affaires, le calme et la sécurité.

Cette sécurité, vous ne l'aurez plus si vous votez pour la République radicale de M. Gambetta, parce que le jour où son règne serait arrivé, serait l'aurore néfaste d'une longue et douloureuse période de convulsions, de bouleversements et de complications internationales.

Que serait, en effet, la République radicale, sinon l'Europe monarchique et conservatrice mise à l'instant même en défiance à l'égard de la France, dont elle redouterait les déchaînements révolutionnaires ; les puissances étrangères voulant se préserver de la dangereuse contagion de nos passions démagogiques, prenant aussitôt des mesures de prévoyance contre notre gouvernement ? De la défiance, sachez-le bien, les grands cabinets européens arriveraient vite à l'hostilité ; de la prévoyance, ils arriveraient vite à l'attaque. Notre indépendance nationale menacée, compromise, et peut-être pour longtemps détruite.

En dehors de ces dangers extérieurs, que de misères intérieures !

La défiance des capitaux ;

La suspension des affaires ;

Le chômage des ouvriers ;

Les faillites du commerce, préluant peut-être à la banqueroute de l'Etat ;

Les rentiers ruinés ;

Les industriels sans commandes ;

L'avalissement des prix de toutes les denrées agricoles ;

Puis, qui sait si on n'en viendrait pas à piller et à incendier d'abord les châteaux, ensuite les fermes, à entasser dans les prisons otages sur otages, à promener le pétrole de palais en palais, de monument en monument, d'église en église, et à réaliser de nouveau, mais cette fois légalement et dans toute la France, les épouvantables doctrines de la Commune de Paris ?

Quand on sait ce qu'a été la Convention, ce qu'a été la Terreur ; quand on a vu la révolte des ateliers nationaux, quand on est à peine au lendemain de la résistance de

Montmartre, transformé en Mont Aventin de la République de 1870; quand on sort, pour ainsi dire, de la Commune, on doit savoir où, de degré en degré, conduit la folie révolutionnaire et jusqu'où la démence de la démagogie peut faire descendre un peuple livré sans frein à ses passions.

Qu'est-ce au contraire que la République conservatrice du maréchal de Mac-Mahon?

C'est l'ordre au dedans.

C'est la paix au dehors.

C'est la sympathie de l'Europe assurée à la France.

C'est la sécurité favorisant le travail; c'est le travail développant la richesse publique.

Ce sont les affaires actives et prospères.

Ce sont les capitaux confiants aidant le commerce dans ses spéculations, l'industrie dans ses entreprises, l'agriculture dans l'écoulement rémunérateur de ses produits.

C'est l'Exposition universelle de 1878 attirant en France toutes les nations du globe qui viendront y semer leur argent et qui en repartiront pour aller redire partout ses prospérités et ses merveilles;

Ce sont au moins trois années de calme et de repos.

Après-demain dimanche, 14 octobre, vous êtes appelés à choisir entre ces deux Républiques.

Le sort du pays est entre vos mains; le bulletin de vote que vous déposerez dans l'urne en décidera.

Chronique générale.

LES DEVOIRS DE L'ÉLECTEUR.

L'électeur doit voter.

Sous aucun prétexte il ne doit s'abstenir de voter, à moins qu'il ne soit très-gravement malade.

Voter est une affaire plus importante que n'importe quelle autre affaire;

Voter est un droit et un devoir pour tous les bons citoyens.

Entre les candidats qui sollicitent votre vote, il y en a toujours un qui est préférable à l'autre. C'est celui-là qu'il faut choisir.

Aux prochaines élections des députés, il faut voter pour le candidat qui aura la recommandation du maréchal de Mac-Mahon, de son Gouvernement. En votant pour le candidat du Maréchal, vous assurez à votre pays, qui en a tant besoin ! l'ordre, la prospérité et la paix.

Choisissez pour votre député le candidat qui promettra de défendre le maréchal de Mac-Mahon.

LE DISCOURS DE GAMBETTA.

M. Gambetta a enfin parlé, ainsi que nous l'avons dit hier.

Seulement, au lieu d'aller à Belleville, l'ex-dictateur a cru plus prudent de pénétrer au Cirque américain devant un auditoire soigneusement choisi. Toujours circonspect, l'ex-dictateur !

Il est vrai qu'il remplace le courage par la forfanterie. Ne s'est-il pas avisé de rééditer, pour la troisième fois depuis le 16 mai, son amusante gasconnade de la multiplication des 363 qui, selon lui, reviendraient 400 ! L'insistance avec laquelle M. Gambetta reproduit cette assertion ne prouve, du reste, qu'une chose, c'est que l'ex-dictateur éprouve le besoin de se rassurer lui-même et de fortifier chez les autres une confiance de plus en plus ébranlée.

Des explications auraient mieux éclairé le public. Ces explications, nous les avons vainement attendues; M. Gambetta ne nous les a pas données. Pas une allusion n'a été faite au programme de Belleville, et le président de la réunion, le citoyen Métivier, dans la crainte qu'un Bellevillois indiscret ne demandât compte à M. Gambetta de ses anciens engagements, le citoyen Métivier n'a eu rien de plus pressé que de lever brusquement la séance.

« En présence de l'expression unanime des sympathies des électeurs pour leur candidat, a-t-il dit, nous croyons pouvoir déroger à la tradition, en vertu de laquelle ils pourraient adresser des questions à celui-ci.

Ah ! la prudente et opportune dérogation ! Nous reconnaissons bien là le chef des gauches.

Ainsi, les électeurs voteront les yeux fermés pour M. Gambetta, et lui renouvelle-

ront un mandat dont ils n'auront d'avance ni déterminé la portée, ni défini les termes !

Que les radicaux s'abandonnent de la sorte à « l'ex-fou furieux » nous n'en sommes pas surpris. Le passé de M. Gambetta répond de son avenir; le parti révolutionnaire sait parfaitement qu'il peut compter sur l'ancien délégué de Tours.

Mais que faut-il penser de l'aveuglement des hommes du centre gauche qui se grisent des périodes sonores de M. Gambetta; et que n'inquiète ni les engagements passés du tribun, ni sa connivence déclarée avec les pires ennemis de la société.

Cette aberration coupable justifierait l'acte du 16 mai, si cet acte avait encore besoin d'être justifié; il démontre, en outre, combien le Maréchal et les honnêtes gens ont raison d'englober, au même titre, tous les 363 dans la même réprobation !

En ce moment, toute la question pour la Bourse est de savoir ce que donneront les élections du 14. On ne s'occupe ni des nouvelles d'Orient, ni des avis concernant le mouvement monétaire sur les places étrangères. Par contre, on entoure quiconque revient d'une excursion dans les départements pour recueillir ses impressions sur le mouvement électoral.

Généralement, on obtient de bonnes nouvelles, et c'est ce qui contribue à la fermeté des cours.

Si, malheureusement, l'attente de la Bourse, qui est conservatrice, et pour cause, venait à être trompée, les cours se dérobent. On se livre à des paris singuliers sur l'étendue que prendrait la baisse. Quelques-uns, — ils sont heureusement en petit nombre, — parient pour le retour du 5/0 à son prix d'émission, soit 82 et 84. On exagère évidemment, bien que l'impôt sur la rente entre dans le programme du chef de l'opposition. Toutefois les baissiers invoquent un argument assez sérieux en rappelant que les membres de la Commune eux-mêmes ne voulaient point de cet impôt, dans la crainte de voir les étrangers porteurs de rentes françaises adresser à leurs gouvernements respectifs des réclamations pouvant être suivies d'une intervention.

La Gazette de Lausanne, dans son numéro du 8 octobre, fait bonne justice des sottises et perfides accusations de cléricalisme lancées par les radicaux contre tous les candidats du gouvernement, et en particulier contre M. le duc Decazes :

« Le duc Decazes lui-même, qui a si souvent essayé les attaques des journaux cléricaux pour sa politique impartiale et pacifique à l'égard de l'Italie, le duc Decazes est représenté aujourd'hui comme le plus intraitable partisan des revendications du Saint-Siège. Un journal n'annonçait-il pas gravement, l'autre jour, aux électeurs de Poget-Théniers, que l'élection du ministre des affaires étrangères équivaldrait à une déclaration de guerre à l'Italie avant trois mois ! Il faut, en vérité, avoir une bien pauvre idée de la perspicacité du suffrage universel pour essayer de lui faire voir sous ce jour le ministre qui, depuis quatre ans, n'a cessé de défendre et de pratiquer la politique de non-intervention vis-à-vis des nations voisines, la seule politique d'ailleurs qui convint à la France républicaine. »

La Gazette, qui n'a pas toujours été favorable au gouvernement, montre combien elle trouve absurdes et antipatriotiques les bruits de guerre que nos adversaires n'ont cessé de faire courir.

ENCORE UNE NOUVELLE MANŒUVRE.

M. de Broglie a envoyé aux procureurs généraux une circulaire relative aux questions d'ordre et de légalité pour le jour des élections, en leur recommandant en même temps de déférer aux tribunaux tous les individus qui répandraient de fausses nouvelles.

Cette circulaire, assure-t-on, est très-ferme, et les procureurs généraux paraissent décidés à exécuter les instructions qu'elle contient. Mais nous regrettons vivement que cette circulaire soit aussi tardive.

Si elle fût venue au commencement de la période électorale, elle aurait eu au moins ce grand résultat de prouver combien le scrutin du 14 octobre aura été faussé par les radicaux, c'est-à-dire par ceux-là même qui se prétendent être les seuls champions de la liberté.

Nous avons indiqué plusieurs manœuvres que le parti républicain fait jouer pour intimider les conservateurs, et extorquer les suffrages des timides.

Aujourd'hui, son audace n'a plus de bornes.

Pour influencer certaines populations et les détourner de voter pour les candidats conservateurs, les radicaux et leurs émissaires vont, partout, affirmant que si les candidats patronnés par le gouvernement venaient à triompher, le suffrage universel serait supprimé.

Nos informations nous permettent de dire que cette crainte si peu fondée agit beaucoup sur l'esprit des populations.

C'est au gouvernement qu'il appartient d'agir avec vigueur contre de pareilles manœuvres.

Il saura faire sans doute toute réserve pour agir ainsi que l'exigeront les circonstances, et pour apprécier au besoin, et faire apprécier au Sénat la régularité et la valeur d'élections faites contrairement à l'esprit de la Constitution.

Les radicaux prétendent décider que toutes les élections patronnées par le gouvernement sont nulles de plein droit comme n'étant pas libres.

Le pouvoir exécutif et le Sénat pourraient bien aussi être d'avis, même avant la comédie des validations et des invalidations, que l'élection du 14 octobre est radicalement nulle, par suite de toutes les manœuvres de la coalition révolutionnaire.

Il est assez probable que, quels que soient la date et les motifs de la détermination prise par le gouvernement sans violer la Constitution, les députés imposés par le grand électeur et enrégimentés par lui ne seront pas longtemps en fonctions, si toutefois même ils n'ont pas donné, avant leur consécration, le droit au gouvernement de ne point les considérer comme les élus de la nation.

Les républicains sincères sont vraiment bien mal inspirés en donnant ce déplorable spectacle de l'abus du suffrage universel.

Les 363 et tous les journaux qui les soutiennent, à Paris et dans les provinces, ont demandé aux électeurs de renoncer à leur libre arbitre, de ne consulter ni leurs véritables préférences, ni les intérêts de leur circonscription, mais d'obéir aveuglement au dictateur et au conseil des Trente. N'est-ce point véritablement la négation ou le suicide du suffrage universel ?

On amène les populations contre un prétendu pouvoir personnel, et c'est le plus despotique, le plus insensé pouvoir personnel d'un Masaniello que l'on impose aux électeurs.

Les chefs des coalisés enjoignent aux électeurs de se démettre du droit de choisir leur candidat et de se soumettre aux ordres du Comité central de Salut public.

Et l'on appelle cette soumission aux aveugles et aux fous furieux, la souveraineté nationale ! et l'on exalte la grandeur, la dignité de la République dans la liberté du suffrage universel ainsi pratiqué ! et l'on ose dire que le despotisme des chefs républicains est le régime le plus complet de la liberté !

En vérité, cette liberté-là ne fait-elle pas regretter le despotisme du régime constitutionnel de la monarchie ?

Il est temps que l'on emploie d'autres moyens pour nous faire aimer la République et pour la consolider.

A. DE L.
(Assemblée nationale.)

Avis aux Contribuables.

CE QU'ILS ONT COUTÉ.

La Chambre des députés comptait 532 membres, chacun d'eux recevait 750 fr. d'indemnité par mois.

La Chambre dissoute ayant vécu dix-sept mois, chaque député a donc grevé les fonds publics d'une somme de 13,000 francs environ; ce qui donne pour la Chambre entière sept millions payés par les contribuables.

Mais ce premier chiffre ne représente qu'une partie des dépenses de la Chambre dissoute.

Il faut y ajouter :

1° Les frais d'impression des innombrables discours qui ont rempli les séances de cette Assemblée de beaux parleurs;

2° Les frais d'impression des rapports sans fin des commissions, des multiples et inutiles documents émanant soit des députés, soit de l'initiative individuelle des députés;

3° Les dépenses des services intérieurs et du matériel, à Versailles et à Paris (car ces Messieurs de la gauche s'étaient arrogé le droit de se réunir à leur gré au Palais de l'ancien Corps législatif, ce qui leur évitait un voyage à Versailles, mais exigeait un double personnel), etc., etc.

Ces diverses dépenses, ajoutées au chiffre du traitement des députés, donnent, au bas mot, une somme de vingt millions.

Ce serait déjà un peu cher, alors même que la Chambre élue le 20 février aurait fait les affaires du pays.

Malheureusement, avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de découvrir ce que nous ont rapporté ces députés, quel travail utile ils ont fait pour les vingt millions qu'ils ont reçus.

Ils n'ont rien fait de profitable pour ceux qui les ont payés.

N'ont-ils pas, au contraire, par leur incapacité, fait perdre beaucoup d'argent au commerce, à l'industrie, au travail ? N'ont-ils pas arrêté le développement de tout ce qui devait ramener la prospérité dans les affaires ?

Au mois de décembre de l'an dernier, l'agitation politique qu'ils entretenaient comme à plaisir a rendu absolument nul le mouvement commercial qui se produit régulièrement à l'époque du nouvel an.

Les petits boutiquiers de Paris ont à eux seuls perdu plus de dix millions, et il en a été de même dans le reste de la France.

Combien la majorité n'a-t-elle pas fait perdre aux Compagnies de chemins de fer ?

Si on les avait laissés faire, les 363 eussent tout simplement ruiné les grandes Compagnies, qui représentent une très-large part de la fortune publique.

Mais ils ont réussi à mettre en faillite plusieurs petites Compagnies, et c'est par centaines de millions que se compte aujourd'hui la liquidation que leur incurie a rendue inévitable.

Si maintenant on calculait les conséquences qu'aura pour les intérêts publics l'obstination avec laquelle la majorité de cette Chambre a refusé de voter les impôts pour la seule satisfaction de faire une nichée au gouvernement, à quel chiffre énorme n'arriverait-on pas ?

On peut donc affirmer que, pendant les dix-sept mois qu'elle a vécu, la Chambre élue le 20 février 1876 a coûté aux contribuables plus de

QUATRE CENT MILLIONS.

Et ce n'est rien encore comparativement à ce qu'il nous en coûterait si les 363 étaient réélus !

Nous le montrerons demain.

Etranger.

Le mouvement insurrectionnel qui a éclaté en Transylvanie a des ramifications étendues dans la Pologne russe et la Pologne autrichienne, que l'on craint beaucoup à Vienne que le gouvernement ne soit impuissant à l'arrêter complètement, malgré toutes les précautions qu'il a déjà prises.

Tous les jours on découvre des dépôts d'armes, et les conjurés ont à leur disposition autant d'argent qu'ils en ont besoin.

Aussi toute la garnison d'Olmutz vient-elle de recevoir l'ordre de se disposer à partir, en vue des graves éventualités qui menacent sur plusieurs points la monarchie autrichienne.

LES NIHILISTES RUSSES.

Le Czar, de Cracovie, dit tenir de source sûre que depuis quelque temps des envois d'armes sont faits de Paris et de quelques autres capitales à l'adresse des nihilistes de Russie. Jusqu'ici, les conspirateurs russes auraient reçu 50,000 fusils avec munitions. La même feuille ajoute qu'un grand mécontentement règne dans les hautes classes de la société russe et qu'on désire vivement la prompt conclusion de la paix. D'autre part, on affirme, d'après des avis de Russie, que les nihilistes auraient mis le feu à des magasins contenant des vivres destinés à l'armée.

du Danube. On parle d'une quantité considérable de biscuits emmagasinés à Oker-mann, qui auraient été aussi réduits en cendres.

Chronique militaire.

AVIS AUX RÉSERVISTES CHANGEANT DE RÉSIDENCE.

M. le général Berthaut, ministre de la guerre, vient d'adresser aux généraux commandant en chef une circulaire destinée à faciliter l'application des dispositions réglementaires concernant les changements de résidence des réservistes.

Aux termes de la loi du 18 novembre 1875, lorsqu'un homme inscrit au registre matricule change de résidence, « il est tenu d'en faire la déclaration dans un délai de deux mois, verbalement ou par écrit, au commandant de la gendarmerie de la localité où il est venu résider. Il lui en est donné récépissé. La loi n'exige rien de plus.

Le premier travail d'organisation des réservistes, les recherches d'hommes non inscrits, l'opération de la remise des livrets, ont imposé toute une réglementation qui a rendu d'incontestables services, mais qui n'a plus sa raison d'être maintenant que la remise des livrets est opérée, et chaque homme possède son ordre de route et que l'on a adopté le principe en vertu duquel le réserviste en changement de résidence conserve son affectation et n'est point mobilisé par les soins du commandant du bureau de recrutement de la subdivision dans laquelle il réside temporairement.

En conséquence des simplifications d'écriture prescrites par M. le ministre de la guerre, les réservistes et les disponibles de l'armée active, les hommes de l'armée territoriale, n'auront plus à solliciter d'autorisation pour venir résider dans les départements de la Seine et de Seine-et-Oise ou pour y fixer leur domicile; ils ne devront être assujettis qu'aux seules obligations prévues par les articles 34 et 35 de la loi du 27 juillet 1872, 2 et 3 de celle du 18 novembre 1875.

Mais en raison du grand nombre d'hommes qui résident dans le gouvernement de Paris sans y avoir leur domicile, il est indispensable, pour éviter l'encombrement des gares en cas de mobilisation, de leur indiquer les points où ils devront se rendre, soit pour être formés en détachement, soit pour s'embarquer isolément.

Cette indication leur sera donnée par un bulletin de notification que leur délivrera M. le gouverneur de Paris.

Chronique locale et de l'Ouest.

CONSERVATEURS DEBOUT!

Nous lisons dans l'Union de l'Ouest : « Dans tous les scrutins, ou plutôt dans toutes les batailles électorales, car depuis des années le scrutin n'est plus qu'une bataille d'armées, les honnêtes gens se sont tenus à l'écart dans des proportions considérables, plus de deux millions d'électeurs se sont abstenus. Près de deux millions de Français ont cru devoir rester paisibles spectateurs d'un combat dont le pays est le théâtre. Les deux millions d'abstentions ont assuré la victoire aux ennemis de la patrie, conscients ou inconscients. C'est avec raison, sans doute, que l'on a dit que la République a été faite par UNE voix de plus, celle de M. Maillé, et grâce à l'abstention de quelques conservateurs. Mais ne serait-il pas aussi juste de dire qu'elle a été faite par deux millions de voix des abstentionnistes? Que la moitié, que le tiers, que le quart même de ces déserteurs du devoir eussent voté, et donné leur voix aux députés conservateurs, ce qui eût été certain, la majorité eût immédiatement déplacé, et la France eût été arrachée aux terribles éventualités qui la menacent. Il ne faut pas que ce qui s'est passé en 1876 se passe en 1877. Il ne faut pas que les désertions donnent encore une fois la victoire à nos ennemis, car cette victoire, ce serait la fin de la patrie, ce serait le bouleversement irrémédiable.

» Ils nous l'ont dit hier par la bouche de l'homme fatal, sinistre, cause de tant de crimes et de tant de honte : malheur aux vaincus!

» Donc aussi de notre côté tous debout! Debout les paysans qui veulent conserver leur lot de terre! debout les petits et les grands usiniers qui veulent conserver leurs fabriques!

» Debout les magistrats qui veulent rester sur leurs sièges, les fonctionnaires qui veulent continuer de servir le pays!

» Debout les hommes de science et d'art qui illustrent la patrie par leurs travaux! Debout les hommes de comptoir, de négoce et d'affaires dont la sécurité est le premier besoin!

» Debout tout le monde, et que l'armée du bien soit en ligne contre l'armée du mal, bataillon contre bataillon, soldat contre soldat! et la victoire vous est acquise. Ne l'oublions pas, c'est un devoir d'honneur! Lâchez ceux qui n'entendent pas la voix de la France alarmée! Criminels ceux qui restent sourds à son appel suprême! Ce sont eux qui seront responsables de sa ruine, de son déshonneur, de sa mort.

» Tous debout! les gens de bien.

» Conservateurs, tous debout!

LES DIEUX S'EN VONT!

Sous ce titre, le Journal de Maine-et-Loire publie les lignes suivantes :

« Le département de Maine-et-Loire assiste enfin, quoique un peu tardivement, à la ruine de deux légendes, qui n'ont, hélas! que trop abusé les électeurs.

» Dieu merci! nous touchons au terme de la légende Benoist à Baugé, et de la légende Maillé à Angers.

» Certain écrivain qui, dans ses livres, fait parfois de l'histoire aux dépens des faits, a été contraint de rectifier la première de ces légendes et de rétablir la vérité complaisamment dénaturée pour les besoins de M. Benoist et du parti.

» La légende de l'ex-sous-préfet de Baugé a été tuée du coup, puisqu'il a été démontré que M. Benoist n'avait rien fait et qu'il n'était pour rien dans l'affaire, le pauvre! pas plus que dans l'armistice qui empêcha le Baugeois d'être envahi par les Prussiens.

» Il est alors, arrivé de M. Benoist ce qu'il arrive de tous ceux qui exploitent à leur profit quelque fable pour abuser les naïfs : les dupes ont été fort mécontents d'avoir été dupés et ils ne pardonnent pas leur erreur à celui qui en a voulu profiter. — M. Benoist en jugera dans quelques jours.

» Ne pouvant plus, de bonne foi, considérer leur ex-sous-préfet ni comme un héros, ni comme un sauveur, les électeurs du Baugeois se sont demandé quels pouvaient bien être les titres de M. Benoist pour les représenter à la Chambre des députés.

» Le bilan de ces titres n'a pas été long à faire, car il se traduit par zéro. Zéro, puisque M. Benoist, pour devenir sous-préfet, n'a jamais eu d'autre titre que la faveur de M. H. Allain-Targé, — ce qui est moins qu'un titre. Zéro, puisque M. Benoist, avant de se précipiter dans la politique radicale, n'a jamais pu être qu'un très-médiocre et très-fantaisiste clerc de notaire. Zéro, enfin, puisque, soit au Conseil général, soit à la Chambre, M. Benoist ne s'est signalé par autre chose que par quelques interruptions violentes et de mauvais goût, sans être autrement capable ni d'aborder la tribune, ni de se livrer même à aucun travail sérieux dans les commissions.

» Il vote toujours avec M. Gambetta, voilà tout ce qu'il sait faire!

» Les électeurs du Baugeois, nous dit-on, ont compris que ce n'était pas là un bon moyen de protéger leurs vrais intérêts, et ils semblent résolus à se priver des services imaginaires du prétendu héros de 1871, dont l'insuffisance comme député est, enfin, par trop notoire. Ils vont le rendre à l'amitié de M. Grimoux, et ils feront bien, car ce sera tout profit pour eux.

» Leurs affaires seront plus en sûreté entre les mains de M. Merlet.

» La légende de M. Maillé s'est de même évanouie aux yeux des Angevins, voire même aux yeux de beaucoup de démocrates.

» M. Maillé, en effet, qui devait tout sauver à nos électeurs! et la République! et la France! n'a rien sauvé du tout; il s'est contenté de jouer de son titre de député... et de vendre son atelier.

» Je suis ouvrier, moi! disait-il avec emphase; je suis fils de mes œuvres, moi! je

suis... — Et puis, le voilà, après trois ans d'honneurs, qui n'est plus ouvrier, qui n'est plus patron, mais bourgeois tout comme un autre, et qui a changé son rabot contre la cravate blanche, l'habit et les gants de député! — En bonne conscience, voilà tout ce que M. Maillé a rapporté de Versailles pour l'offrir, avec ses votes, à tous ses électeurs.

» Ceux qui n'ont jamais voté pour lui en rient de bon cœur, mais quelques-uns de ses plus ardents partisans ne sont pas contents du tout.

» C'est bien fait! Nous l'avions déjà dit à M. Maillé :

Tel brille au second rang qui s'écroule au premier.

» M. Maillé a été piqué par la mouche de l'ambition; les honneurs l'ont accablé en découvrant à tous son insuffisance.

» Depuis que M. Maillé est député d'Angers, on s'aperçoit seulement qu'Angers n'est plus représenté auprès du gouvernement, et voilà tout le beau résultat obtenu par l'élection de M. Maillé! Si ce n'est pas M. Maillé qui souffre d'une pareille situation, les intérêts généraux, du moins, ne s'en portent pas mieux, et les Angevins commencent à s'en apercevoir.

» M. Maillé ne sera pas réélu. Sa légende est morte et son talent de législateur et de député n'est jamais né.

PLUS DE BEURRE QUE DE PAIN.

Au moment où les républicains font patte de velours, il est bon de rappeler le texte de la proposition Laisant :

Art. 1^{er}. — Le premier paragraphe de l'article 36 de la loi du 27 juillet 1872 est modifié comme il suit :

« Tout Français qui n'est pas déclaré impropre à tout service militaire fait partie :

» De l'armée active pendant trois ans ;

» De la réserve de l'armée active pendant six ans ;

» De l'armée territoriale pendant cinq ans ;

» De la réserve de l'armée territoriale pendant six ans. »

Art. 2. — Après la première et la seconde année de service dans l'armée active, les hommes justifiant d'une instruction et d'une éducation militaire suffisantes, pourront passer dans la réserve de l'armée active, après avoir subi un examen devant une commission présidée par un général de brigade et composée de : un lieutenant-colonel, un chef de bataillon ou d'escadron, deux capitaines, deux lieutenants, etc., etc.

L'adoption de cette proposition rendrait les opérations du tirage inutiles, puisque tout Français qui ne serait pas déclaré impropre au service devrait trois ans de présence, ce qui aurait pour résultat d'augmenter dans des proportions considérables le nombre d'hommes sous les drapeaux et d'obliger à créer de nouveaux impôts.

Angers. — Nous apprenons que la magistrature d'Angers vient de faire une perte douloureuse qui sera vivement ressentie dans tout le ressort.

M. Métivier, premier président honoraire de la Cour d'appel d'Angers, est mort mercredi soir.

Ses obsèques auront lieu demain samedi, à dix heures, à l'église Saint-Laud.

— On annonce que le Patriote est poursuivi en police correctionnelle, pour outrages à M. le préfet de Maine-et-Loire.

Des perquisitions ont été opérées mercredi, au domicile du gérant et chez les imprimeurs de ce journal.

Faits divers.

Nous avons senti, lundi matin, à Lyon, dit le Salut public, une secousse de tremblement de terre. Vers cinq heures dix minutes environ, une forte oscillation venant du nord-ouest et allant vers le sud-est s'est fait sentir dans toute notre région.

A Caluire-Cuire, la Croix-Rousse et sur tout le versant du plateau qui regarde la Saône, la secousse a été vive. Sur la rive droite de la Saône on a également été secoué. A Ecully, dans une propriété appartenant à M. D..., une pièce d'eau a eu ses parois fendues et l'eau qu'elle contenait s'est écoulée.

ment à M. D..., une pièce d'eau a eu ses parois fendues et l'eau qu'elle contenait s'est écoulée.

A Lyon, le mouvement s'est senti très-vivement : les sonnettes ont tinté, la vaisselle a remué, les meubles ont craqué, le mouvement a été assez fort pour réveiller beaucoup de personnes.

On a souvent parlé de l'impuissance de la presse.

Voici une anecdote qui démontre qu'elle a parfois son efficacité.

Il y a une vingtaine d'années, au temps où florissaient les chroniques d'Eugène Guinot, une visiteuse jeune et jolie se présente un matin chez lui. Il donne audience, et la visiteuse explique qu'elle serait la femme la plus heureuse du monde si son mari ne cultivait l'absinthe avec trop d'acharnement. Mais il reste une voie de salut : les chroniques de M. Guinot sont un oracle pour lui, et si le chroniqueur veut user de son influence dans un feuilleton prochain, le buveur sera guéri.

Le dimanche suivant paraît en effet une causerie foudroyante sur les terribles effets de la liqueur verte, et au jour de l'an, M. Guinot reçoit une superbe boîte de bonbons avec ces mots : « Merci, monsieur, vous avez guéri mon absintheur!... »

L'ANISINE MARC, le célèbre anti-névralgique russe du Dr Jochelson (grande médaille d'or de 1^{re} classe), est le grand événement du jour. Tout le monde est muni de ce merveilleux flacon qui enlève en 25 secondes les plus fortes douleurs névralgiques, migraines, maux de dents, etc. Nous recommandons à nos lecteurs d'exiger la signature en russe sur chaque boîte et de se méfier de nombreuses contrefaçons de ce merveilleux produit. — L'Anisine Marc se trouve dans toutes les bonnes pharmacies, et on peut en faire venir directement en adressant 5 fr. 50 en mandat ou timbres-poste à MM. Jochelson et C^{ie}, 39, rue Richer, Paris (conserver précieusement l'adresse).

Pour les articles non signés : P. Godet.

Chronique Financière.

Bourse du 11 octobre 1877.

La spéculation ne prend pas de nouveaux engagements; sur le marché à terme il ne se fait guère que des transactions à primes. C'est le comptant qui soutient les cours. Les receveurs généraux font acheter d'énormes quantités de rentes. Ils demandent aujourd'hui 18,000 fr. de rentes 3 0/0 et 86,000 fr. de rentes 5 0/0. On escompte 40,000 fr. de rentes 5 0/0. Les cours ronds de 69 et de 105 n'ont pas été un seul instant en discussion. On a ouvert à 69 sur le 3 0/0 et à 105.20 sur le 5 0/0, et après quelques hésitations à 69.15 et à 105.30, on a fini à 69.35 et 105.57 1/2. Le bilan de la Banque de France constate une augmentation de 16,685,000 francs dans le portefeuille, de 1,258,000 fr. dans les avances, de 15,804,000 fr. dans la circulation, et une diminution de 28,232,000 fr. dans l'encaisse, de 6,287,000 fr. dans les comptes du Trésor et de 12,460,000 fr. dans les comptes courants des particuliers. Les bénéfices de la semaine se sont élevés à 265,000 fr. Les Consolidés anglais sont venus sans changement à la première à 95 5/16. Les Bourses allemandes étaient faibles. On exécute un certain nombre d'acheteurs. La réaction a ramené les chemins autrichiens à 555 et les Lombards à 155. Les Florins autrichiens en or se sont négociés aux environs de 121.50. Le 5 0/0 russe 1870 a fléchi à 75 3/4. (Correspondance universelle.)

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 15 octobre 1877.

Les Vivacités du capitaine Tic,

Comédie en 3 actes, du théâtre du Vaudeville, par MM. Eugène Labiche et Edouard Martin.

Bataille de Dames

OU UN DUEL EN AMOUR

Comédie en 3 actes, du Théâtre-Français, par M. Legouvé, de l'Académie française.

Ordre : 1. Bataille de Dames; 2. Les Vivacités.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M^{me} THOU, rue de la Comédie. — On peut se procurer des cartes à l'avance chez le Concierge du Théâtre.

P. GODET, propriétaire-gérant.

GRANDS MAGASINS DU PALAIS DES MARCHANDS

AVIS

Les Grands Magasins du PALAIS DES MARCHANDS ont l'honneur d'informer leur clientèle que
LA GRANDE EXPOSITION DES NOUVEAUTÉS D'HIVER
COMMENCERA LE LUNDI 15 OCTOBRE

Tous les Tissus concernant l'AMEUBLEMENT seront largement représentés dans cette Exposition et offerts avec des avantages réels de BON MARCHÉ.

Le CATALOGUE ILLUSTRÉ que nous faisons distribuer au domicile de nos clientes (1) permettra aux dames de constater que jamais d'aussi grands avantages ne leur ont été offerts.

(1) Ce Catalogue sera également adressé gratis et franco à toutes les dames qui en feront la demande.

Etude de M^e LE-BLAYE, notaire
à Saumur.

L'an 1877, le dimanche 21 octobre, à midi, il sera procédé, en l'étude et par le ministère de M^e Le Blaye, notaire à Saumur, à la requête de M. Constant Coulon-Agnesse et de M^{me} Constance-Eugénie Couloa, veuve Poityin, à la VENTE par adjudication publique des CRÉANCES dépendant de la succession bénéficiaire de M. Constant Coulon-Cornière, ancien boulanger à Saumur.

Montant des créances : 3,105 f. 89 c.
Mise à prix : 100 »
S'adresser audit notaire, dépositaire du cahier des charges. (533)

Etude de M^e MEHOUS, notaire
à Saumur.

ADJUDICATION VOLONTAIRE,

En l'étude et par le ministère de M^e MEHOUS, notaire à Saumur,
Le dimanche 28 octobre 1877,
à midi,

D'UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n^o 34, à l'angle de cette rue et de la rue Brault,

Comprenant : cuisine avec pompe, salle à manger, salon, cellier au rez-de-chaussée; trois chambres au premier étage; une chambre et un cabinet au deuxième étage; greniers à côté; latrines.

Cette maison dépend de la succession de M^{me} Dutour-Chaumin, de Bagnaux. (532)

A VENDRE

OU A LOUER
PRÉSENTMENT,

MAISON, rue du Préche, comprenant salon, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres à coucher, avec cabinets, jardin, écuries et remise.
S'adresser à M. Piéro, qui l'habite.

A VENDRE

UN VASTE ENCLOS
EN JARDIN,

Entouré de murs avec espaliers,
Situé commune de Bagnaux.
Plusieurs appartements, écurie, remise et maugé à eau.
Superficie : 50 ares environ.
S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTMENT,

UNE VASTE MAISON

Autrefois occupée par M^{me} Ch. Ratouis,
Située rue de la Petite-Bilange, n^o 24,
et quai Saint-Nicolas.

Comprenant cour, jardin, caves, écuries, remises et magasins.
S'adresser au bureau du journal ou rue de la Petite-Bilange, n^o 24.

A LOUER
PORTION DE MAISON

Rue Haute-Saint-Pierre.
S'adresser à M. GIRARD père.

Etude de M^e FLEURIAU, notaire
à Bourgueil.

A VENDRE LA BELLE PROPRIÉTÉ DE LA GAUCHERIE

Commune de Restigné, à 20 minutes
des gares de La Chapelle
et de Saint-Patrice,

Composée d'une belle maison de maître, de servitudes très-vastes; le tout de construction récente; beaux jardins, bassin, terre, pré et vigne, d'un grand rapport; le tout d'un seul tenant, renfermé de murs, avec beaux espaliers, contenant environ 8 hectares.

S'adresser, pour traiter, à M. Goullon-Leconfre, propriétaire, rue du Champ-de-Foire, à Saumur. (512)

A VENDRE

PRÉSENTMENT,

1^o Un corps de bâtiment, servant d'auberge, et une écurie, situés à Saumur, rue Daillé, occupés par les époux Proust;

2^o Une porte en chêne, à claire-voie, avec ses ferrures, s'ouvrant en deux parties, ayant 2 mètres 60 centimètres de largeur.

Toutes facilités pour le paiement.
S'adresser à M. PAPILLON, rue du Collège, n^o 26. (494)

CATHELINEAU AÎNÉ.

Rue du Portail-Louis, n^o 37.

LIQUIDATION

Pour cause de cessation de commerce.

VENTE

DE

TOUTES LES MARCHANDISES

Au prix de facture.

Grand choix de toiles, nappes, serviettes, mouchoirs, crêtonnes, madapolams, coutils, flanelles de santé, mérinos, cachemires, nouveautés, etc., etc. (520)

A VENDRE

BELLE JUMENT NORMANDE pour la selle et la voiture, sept ans.
S'adresser à M. FOURNÉE, Grand-Rue, n^o 2, à Saumur. (538)

A VENDRE

CHIENNE DE CHASSE

De deux à trois ans.

S'adresser au bureau du journal.

BONNE OCCASION.

A VENDRE

Pour insuffisance,

Un PRESSEUR portatif, à cage et engrenage, ayant servi deux années seulement.

S'adresser à la Fuie ou à l'Usine à Gaz. (539)

REPRÉSENTANTS. Une importante maison établie à Bordeaux et à Cognac (vins et spiritueux) demande, pour le placement de ses produits, un représentant capable ou un voyageur sérieux. Conditions spéciales. Écrire à M. LACARRIÈRE, à Bordeaux. (540)

LEÇONS DE FRANÇAIS.

M^{lle} MARGUERITE THIBOUST

INSTITUTRICE

Rue du Portail-Louis, 31.

A LA MONTRE DE BOIS.

MONTRES PERFECTIONNÉES

Garanties quatre années.

Payables après six mois d'essai.

Faculté de rendre toute montre dont on ne serait pas satisfait.
S'adresser à M. BEAUFILS, horloger à Parnay, ou à Saumur, tous les samedis, de midi à quatre heures, maison Beurois, rue de l'Hôtel-de-Ville et rue du Puits-Neuf. (520)

DÉPOT

DES FORGES DU BERRY

SPÉCIALITÉ

DE FILS GALVANISÉS

Pour Vignes.

M. L. GIRARD, marchand de fer, place de la Bilange, à Saumur, prévient le public que, dépositaire des forges du Berry, il cotera le fil de fer galvanisé comme suit :
N^o 16 60 fr. les cent kil.

GRANDS MAGASINS

DU

PRINTEMPS

28, rue de la Tonnelles, 28,

SAUMUR.

MM. BIZERAY ET LECOMTE

donnant une nouvelle extension au comptoir des ROBES et CONFECTIONS, demandent de bonnes ouvrières. — Se présenter de suite.

M. RIOLLANT

ET SA FILLE

Chirurgien et Mécanicien
Dentiste,

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17,
à Saumur,

Maison Beurois,

Fait toutes les opérations
qui ont rapport à son art.

Sa longue expérience est une sécurité pour les personnes qui s'adressent à lui.

CAISSE SAUMUROISE

L. LE BRAS, BANQUIER

18, Rue Beaurepaire, à Saumur.

Maison à Paris, 18, rue Richelieu.

Paiement immédiat de tous coupons, à 50 cent. par 100 francs, sans bordereau ni classement.

Ordres de Bourse, 1 fr. 25 par 1,000 francs.

Renseignements gratuits sur toutes les valeurs cotées ou non cotées.

2,000 Fr. de Revenu avec 5,000 Francs de Capital.

Résultats justifiés par PLUSIEURS ANNÉES de SUCCÈS.

Pour les renseignements, s'adresser ou écrire au Directeur de la PARTICIPATION FINANCIÈRE, 15, rue de Grammont, à Paris. (513)

LAGALL

DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70,

Elève de M. Victor LANGERON,

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX.

Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES
EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants.

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile.
Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur. (520)

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

AMER PICON
Tonique et Hygénique
Supérieur à tous Bitters connus
1^{re} médailles à toutes les Expositions
OR à PARIS, PROGRES à VIENNE
DANS TOUS les CAFÉS
Entrepôt général en France et l'Étranger
BOULEVARD NATIONAL, 24 & 26, MARSBURY

POMPES ROTATIVES J. MORET & BROUET
VENDUES AVEC GARANTIE
CONSTRUCTEURS BREVETÉS, S. G. D. G.
421, rue Oberkampf, Paris.
Les seules appréciées par les cultivateurs, remplissant toutes les conditions de bon fonctionnement, perfectionnements. — Succès justifié par plus de 10,000 applications, 30 récompenses dont 11 premiers prix en 1877.
Tuyaux spéciaux pour Vins et Vinaigres
Envoi franco des prix et dessins.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE CONSIGNATION
du Guano du Pérou
89, FAUBOURG POISSONNIÈRE, PARIS
Seuls Agents en France de la PERUVIAN GUANO C^o LIM.
NOUVEAUX CONSIGNATAIRES DU
GUANO DU PÉROU
en vertu du contrat du 7 Juin 1876
VENTE SELON L'ANALYSE
Tarif Réduit.
DÉPÔTS EN FRANCE :
Bordeaux..... MM. JOSEPH CIVRAC et C^o.
Dunkerque..... LASTRADE DESGRANDE et C^o.
Le Havre..... LANGSTAFF EHRHARDT et C^o.
Nantes..... L. RUSSEL et GUIROY.
Saumur, imprimerie de P. GODET.